



LE NOUVEAU DIVORCE : UNE PROCEDURE SIMPLIFIEE AU SERVICE D'ACCORDS ENCOURAGES

VENDREDI 20 MAI 2022
DE 9H A 12H

CONFERENCE EN PRESENTIEL ET EN
DISTANTIEL

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Définir le cadre législatif de la rupture du mariage.
- ▶ Analyser les modifications importantes entrées en vigueur dans la procédure de divorce contentieux depuis le 1^{er} janvier 2022.
- ▶ Réfléchir aux implications de cette nouvelle procédure de divorce simplifiée.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

La nouvelle procédure de divorce vient de fêter son premier anniversaire. Un an, c'est aussi la durée de séparation désormais exigée pour divorcer, hors faute ou divorce accepté. La pratique est venue confirmer ce que les textes laissaient présager : il est désormais possible de divorcer plus rapidement qu'auparavant, notamment en cas d'accord des parties sur le principe comme sur les conséquences du divorce. La suppression de l'audience de conciliation ne signifie pas une moindre attention portée à l'amiable, mais traduit au contraire le souci que cette étape préalable ne vienne pas freiner la concrétisation d'accords.

C'est dans cette idée que la place des modes amiables de règlement des conflits tels que la médiation familiale, a été réaffirmée.

La capacité du juge comme des parties de s'emparer de l'amiable fera, à n'en pas douter, le succès de cette nouvelle procédure de divorce.

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

INTERVENANT

Robin Virgile est diplômé de la faculté de droit et de l'institut d'études politiques de Bordeaux. Il a été juge aux affaires familiales pendant trois ans au tribunal judiciaire de Bobigny, au sein duquel il était l'un des principaux interlocuteurs des associations de médiation familiale en qualité de référent de la commission médiation. Depuis septembre 2021, il exerce les mêmes fonctions de juge aux affaires familiales au tribunal judiciaire de Paris.

V1 09.03.2022



Datadock n° 0008129
Organisme de formation 11750205875
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec
le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70
ou par mail pole.formation@lfsm.fr

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de la médiation, de la justice et du monde socio-judiciaire, de l'action sociale et médicosociale, de la famille.

DUREE

- ▶ Une conférence de 3 heures de 9h à 12h, en présentiel et en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons une convocation pour suivre cette conférence en présentiel (si vous avez fait ce choix).
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance (si vous avez fait ce choix).

LIEU

- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

COÛT

- ▶ 30 euros.

DELAI D'ACCES

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

MODALITES D'EVALUATION

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenante, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente Farah ZOHRY, lfsm@orange.fr ou 01 42 66 20 70.

